

## **Consultation Publique**

### **Secteur Pie-IX-Vertières**

#### **Rencontre préparatoire avec le SUM**

#### **Compte-rendu 24 septembre 2026**

## 1. Personnes présentes

### 1.1 Office de consultation publique de Montréal (OCPM)

- Éric Cardinal, président de la commission
- Mikael St-Pierre, commissaire
- Monique Tessier, commissaire
- Soraya Boucetta, analyste

#### Administration de L'OCPM

- Marie-Andrée L'Espérance, cheffe de bureau

### 1.2 Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM)

- Karim Charef, chef de division, aménagements et projets urbains
- Maxime Lemieux, conseiller en aménagement
- Rosalie Hubert, conseillère en aménagement

## 2. Ordre du jour

### 2.1 Ouverture de la rencontre

La séance débute par un mot de bienvenue et une présentation des personnes présentes. La mission de l'OCPM est ensuite présentée. Il est expliqué que l'organisme réalise les mandats de consultation publique qui lui sont confiés par le conseil municipal ou le comité exécutif. Ce rôle est purement consultatif.

Il est rappelé que les commissaires ne sont pas des employés de la Ville et qu'ils sont soumis à un code de déontologie portant notamment sur les conflits d'intérêts et le respect de la confidentialité de certaines informations. L'indépendance de la commission à l'égard des promoteurs, de la Ville, des arrondissements et des groupes d'intérêts est aussi soulignée. À ce titre, la commission recueille et analyse les points de vue exprimés par la population et les groupes afin de formuler des recommandations.

## 2.2 Cadre de la consultation publique

### 2.2.1 Mandat

Le mandat confié par le comité exécutif de la Ville de Montréal, portant sur la consultation publique relative à la vision et aux principes de mise en valeur du secteur Pie-IX–Vertières, est présenté aux participants. Cette démarche vise à recueillir les préoccupations, les attentes et les commentaires de la population concernant l’avenir du secteur dans le contexte de l’arrivée de la future station Vertières du prolongement de la ligne bleue du métro.

Il est expliqué que le secteur Pie-IX–Vertières, situé à la jonction des arrondissements de Saint-Léonard et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à proximité de Rosemont–La Petite-Patrie, représente un important secteur de transformation urbaine. La consultation porte sur les enjeux, la vision, les orientations et les principes d’aménagement qui guideront son développement futur.

La démarche vise notamment à réfléchir à la transformation du secteur en un milieu de vie complet, connecté à la future station de métro, favorisant la mobilité durable, l’amélioration des espaces publics, la création de nouveaux logements, le maintien d’une offre commerciale adaptée ainsi que le développement d’équipements collectifs, communautaires et d’espaces verts répondant aux besoins de la population.

Il est enfin précisé que les commentaires recueillis au cours de la consultation permettront de bonifier les orientations préliminaires proposées par la Ville et contribueront à la préparation de la planification détaillée du secteur ainsi qu’à son renouvellement urbain.

### 2.2.2 Démarche de consultation

Les grandes étapes de la démarche de consultation publique ont été présentées, incluant les activités d’information, les modalités de participation du public ainsi que les étapes menant à la rédaction du rapport de consultation.

### Kiosque d'information

Un kiosque d'information se tiendra le 10 octobre 2026, au Centre Le Boulevard. Des représentants de la Ville de Montréal ainsi que des partenaires concernés seront présents afin d'informer la population sur la démarche et de répondre aux questions des citoyens.

### Séance d'information et de questions-réponses

Le 14 octobre 2026, les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité présenteront la vision d'aménagement du secteur Pie-IX-Vertières, les principaux constats du diagnostic territorial ainsi que les orientations proposées.

Les représentants du SUM disposeront de 30 minutes pour effectuer leur présentation.

Des représentants de la STM ainsi que d'autres services municipaux seront présents dans la salle à titre de personnes-ressources. Ils pourront apporter des précisions ou répondre aux questions relevant de leur domaine d'expertise lorsque requis.

Les citoyens pourront poser leurs questions en personne, par téléphone ou par visioconférence. La séance se déroulera en mode hybride, soit en présence et en webdiffusion pour les personnes souhaitant y assister à distance.

Une séance supplémentaire pourrait être tenue au besoin, selon le volume de questions ou l'intérêt manifesté par le public.

### Période d'audition des opinions

Du 15 au 29 octobre 2026, les citoyens et les groupes sont invités à s'inscrire afin de présenter leur opinion devant la commission dans le cadre de la consultation publique sur la vision d'aménagement et de développement du secteur Pie-IX-Vertières. Les personnes qui souhaitent participer aux séances d'audition peuvent s'inscrire auprès de l'OCPM durant cette période.

Les séances d'audition des opinions débuteront à partir du 4 novembre 2026 et se tiendront au Centre Le Boulevard, situé au 4270, rue Jean-Talon Est. Les participants pourront y présenter leurs points de vue et leurs recommandations à la commission.

Les personnes qui ne souhaitent pas faire de présentation orale pourront transmettre leur opinion par écrit. La date limite pour envoyer une opinion sans présentation est fixée au 6 novembre 2026.

### Période de rédaction

À la suite des activités de consultation, la commission analysera les informations recueillies et rédigera son rapport, lequel comprendra ses constats et recommandations. Le rapport sera ensuite transmis aux instances décisionnelles de la Ville de Montréal.

### 2.2.3 Rôle des porte-parole et des personnes-ressources

Le rôle des représentants de la Ville est rappelé aux participants. Il consiste à présenter l'information relative à la consultation ainsi qu'à répondre aux questions du public et de la commission. Il est également précisé que les questions sont reçues par la présidence de la commission puis dirigées vers la personne la mieux placée pour y répondre.

Les représentants de la Ville peuvent être accompagnés d'autres membres du personnel agissant à titre de personnes-ressources. Au besoin, les représentants à la table peuvent désigner une personne présente dans la salle afin de répondre à certaines questions plus techniques.

Il est possible que certaines questions demeurent sans réponse au moment de la séance. Celles-ci pourront alors être transmises par écrit aux représentants de la Ville. Les réponses fournies seront rendues publiques sur le site de l'OCPM.

Il est également rappelé que, tout au long de la consultation, la commission peut transmettre aux représentants de la Ville des demandes de précisions ou des questions complémentaires, notamment à la suite des activités de participation publique. Ces demandes d'information et les réponses qui y sont apportées seront rendues publiques sur le site de la consultation.

Enfin, l'importance de fournir des réponses diligentes et complètes est soulignée afin de permettre aux citoyens et aux groupes de participer à la consultation en disposant de toute l'information nécessaire.

## 2.3 Présentation de la vision d'aménagement du secteur Pie-IX-Vertières

La parole est ensuite donnée aux représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité afin qu'ils présentent la vision proposée pour le secteur Pie-IX-Vertières. Une période de 30 minutes est prévue à cet effet. Il est rappelé que la présentation doit être claire, accessible au grand public.

La présentation est réalisée par les représentants de la Ville. Les points suivants sont notamment abordés :

- mise en contexte;
- présentation du secteur Pie-IX-Vertières;
- prolongement de la ligne bleue et arrivée de la future station Vertières;
- portrait et diagnostic du territoire;
- principaux constats et enjeux identifiés;
- vision d'aménagement proposée;
- orientations et principes d'aménagement préliminaires;
- mobilité et connectivité;
- espaces verts, espaces publics et équipements collectifs;
- activités commerciales et développement du secteur;

## 2.4 Questions et enjeux du dossier

La commission échange avec les représentants du SUM concernant les principaux enjeux susceptibles d'être soulevés par la population dans le cadre de la consultation.

Les éléments suivants sont abordés :

- compréhension de la vision proposée et de son origine;
- liens entre le diagnostic territorial et les orientations d'aménagement;
- distinction entre la vision d'aménagement et les projets immobiliers futurs;
- densification du secteur;
- hauteurs des bâtiments;

- stationnement et mobilité;
- abordabilité des logements;
- mixité des usages;
- besoins en espaces verts et en équipements collectifs;
- avenir des commerces existants;
- situation des commerçants et des propriétaires du secteur;
- rôle de la Ville, de la STM et de Transgesco;
- impacts de l'arrivée de la station Vertières;
- étapes futures de planification et éventuelles consultations subséquentes.

## 2.5 Le dossier de documentation

Il est rappelé que la commission peut demander tout document susceptible de faciliter la compréhension du mandat. Le cas échéant, ces documents seront rendus publics.

Les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité sont également invités à transmettre toute documentation pertinente pouvant soutenir la compréhension du dossier par le public et favoriser une participation éclairée à la consultation.

## 2.6 Questions diverses

Échanges en commentaires ouverts entre les membres de la commission et les représentants du Service de l'urbanisme et de la mobilité.